

**Extrait Relevé de décisions
BUREAU EXECUTIF
15 et 16 Janvier 2009
Pour publication électronique**

ADMINISTRATION

Approbation relevé de décisions du BE du 27/11/2008, du CO du 18/12/2008

Le BE adopte à l'unanimité les relevés de décisions du BE du 27/11/08 et du CO du 18/12/08

Question ligue Rhône Alpes sur « Site Internet et mutualisation des moyens »

La FFVoile travaille sur le problème Internet et les réponses aux différentes questions seront débattues lors d'un prochain conseil des ligues.

Une 1^{ère} réponse sera faite à la ligue indiquant des noms de site permettant la création de sites Internet simplifiés.

Expérimentation Licences Ligue Haute Normandie

Le BE donne son accord sur l'expérimentation de la cotisation Licence Club forfaitaire des clubs de la ligue Haute Normandie et ce avec une progression annuelle comprise entre 2 et 9% selon la taille des clubs. Tous les membres des clubs seront donc licenciés.

La ristourne Ligue sera faite sur le montant forfaitaire collecté.

Mise en place d'un groupe de travail (Service Licences, Informatique et Comptabilité) pour créer cette cotisation forfaitaire Licences Clubs et réfléchir à la mise en place opérationnelle de cette expérimentation. Il conviendra de consulter nos assureurs pour connaître en complément du forfait pour la délivrance des licences, le montant de la contribution pour le coût de l'assurance pour les licenciés supplémentaires (« non réellement payés »).

Modification de la formule appliquée pour la progression des PVR pour les ligues régionalisées ayant atteint le point mort

Pour les ligues dépassant le point mort et ayant rempli leurs objectifs de l'année N, il est proposé de modifier la formule pour fixer l'objectif N+1 comme suit :

Objectif N+1 : objectif N+ X% du point mort.

Le BE fixe le pourcentage de progression à 5% et sera révisé lors de l'exercice 2013

Affiliations

Associations locales

Ligue Poitou Charente : Ecole de Voile de la Cible

Ligue Alpes Provence : Fun Fos

Etablissement/ Collectivité Territoriale

Ligue du Centre : Base de Plein Air d'Eguzon pour les activités Ecole de Voile, Voile à l'Ecole, Organisation d'Épreuve et Enseignement de la Compétition.

Renouvellement de Convention : Etablissement / Société Commerciale

Ligue Poitou Charentes : Ecole de Voile du bois de la plage (17) pour l'activité Ecole de Voile

COMPETITIONS

Département Voile Légère

Candidature championnat de France Voile Légère Sport en entreprise 2009

Le BE entérine à l'unanimité la candidature du Club de Voile de Moisson Lavacourt pour l'organisation du Championnat de France Voile Légère Entreprise 2009

Département Habitables

Date championnat de France MR féminin

Le Bureau exécutif retient pour le Championnat de France de Voile Match Racing féminin la candidature du Sport Nautique de St Quay-Portrieux pour la période du 1er au 3 mai 2009 sur First Class 8 avec 4 équipiers

Règlement du championnat de Course au Large en Solitaire

Le BE entérine le circuit du Championnat de France de Course au large en solitaire et le règlement associé. Trophée BPE (Coef 4)– Quiberon Solo (Coef 2)– Solitaire du Figaro (Coef 6 – 2 au Général et 1 par étape)

Le BE adopte la modification de l'article 3 du règlement du championnat de France de Course au Large en Solitaire conformément au vote du CA du 21/12/2007 déléguant au BE la modification de l'article 3 des règlements des championnats de France relative au programme des différents Championnats de France habitable

Reconnaissance équipe K CHALLENGE sur programme 2009

Le BE décide de soutenir le projet K Challenge sur les Pacific Séries et le circuit RC 44 avec le titre d'Equipe de France pour l'année 2009.

DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT

Baisse des coûts de la pratique : cahiers des charges des matériels EFV 2009

Pour aider à la relance de l'activité sportive de 1^{er} niveau dans els clubs, la FFVoile souhaite limiter les coûts d'accès à la pratique sportive pur les clubs et les pratiquants

En ce sens la FFVoile conduira un certain nombre d'action et le BE valide que deux notes exposant l'importance de ces actions pour la baisse du coût de la pratique partent vers les cadres sur le terrain et vers les présidents de ligues/CDVoile/commissions sportives

COMMISSION CENTRALE D ARBITRAGE

Liste des épreuves avec convention d'arbitrage pour 2009 et avec rémunération

Le BE adopte la liste des épreuves suivantes :

Trophée BPE – Tour de France à la voile – Les sables/Madère/Les Sables – La Solitaire du Figaro – European Pro Tour – Tour de Bretagne– La Solidaire du Chocolat – Transat Jacques Vabre

Epreuve avec convention d'arbitrage mais sans rémunération : la mini transat

Fonction de jeune arbitre : texte d'application

Le BE adopte « la fonction de jeune arbitre » définie telle qu'exposée avec comme âge minimum d'accès à 14 ans. Cette décision annule et remplace la décision du BE du 20 et 21/11/2008

COMMISSION DIRECTIONS DE COURSE

Proposition de la liste des membres de la commission pouvant intervenir au titre du GIDC

Le Bureau Exécutif entérine la liste des membres pouvant siéger dans le cadre de l'annexe 6 du règlement des DC « Procédure d'instruction en cas d'infraction d'un directeur de course au présent règlement ».

Liste :

3 Directeurs de course (Denis Hugues ; Jean Coadou; Jean Maurel)

1 skipper (Jean Luc Nelias)

2 organisateurs (Sophie Vercelletto ; Yvan Griboval)

1 administrateur de la commission Directeur de Course (Cadres responsable du département Habitable ou responsable du Pôle France Course au Large)

1 cadre Réglementation FFVoile (Bernard Bonneau)

1 Pdt CCA (Christian Peyras)

1 Membre qualifié en raison de ses compétences juridiques

COMMISSION COURSES OCEANIQUES

Actualisation RSO pour classes mini 6.50 et FB2

Le BE prescrit que l'application de l'article 3.18 est reportée au 1er janvier 2010 pour les bateaux relevant des classes Mini 6,50 et Figaro Bénéteau 2.

Radeau de sauvetage – cas particulier posé par la classe mini

Dans le cadre des RSO Article 4.20.2.e) le BE décide d'ajouter à la fin de l'article :

« Lors des courses catégorie RSO 1, pour les bateaux relevant uniquement de la classe Mini 6,50, les radeaux de type Classe V doivent être retirés du service.

Cependant, ceux qui sont déjà affectés à des bateaux pourront être acceptés,

et uniquement sur ces bateaux, lors des courses catégorie 1 jusqu'au

31/12/2011, sous réserve que :

- Ils doivent être accompagnés d'un container de survie équipé du

matériel contenu dans un radeau conforme ISO 9650.

- Ils aient été vérifiés dans un établissement agréé dans un délai maximum de 6 mois avant le départ de toute course RSO catégorie 1. »
Sous réserve de l'acceptation des autorités maritimes françaises

DIVERS

Contrat de licence bilan carbone

Le BE donne son accord pour signer le contrat de licence Bilan Carbone qui a pour implication de respecter la méthode d'évaluation des émissions de CO2 mise en place par l'ADEME